

COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE
DE MAYOTTE
TRIBUNAL CADIALE DE TSINGONI
97680 TSINGONI
TEL/FAX : 62 13 10

Ad
06 39 24 83 93
Mme Ledu → 0269622640

TESTAMENT N° 09 / 2006

A la date du 09 Mars 2006 concordant au 09 Saffar 1427 H, par le Tribunal Cadi de Tsingoni, est composé de MOHAMADI ISMAILA Cadi de Tsingoni remplissant les fonctions de notaires entre les citoyens musulmans (Art .161^{ER} Juin 1964) assisté de SAID MAOULIDA Secrétaire – Greffier tenant la plume.

ONT COMPARU :

- 1^{er} Témoin : MADI SAID né vers 1940 à Tsingoni
- 2^{ème} Témoin : NASSER AHMADI né le 09/01/1958 à Tsingoni y demeurant.

Mr AHMED DJAILANI né le 12/03/1924 à SADA demeurant à Tsingoni, lequel étant libre et saint d'esprit fait un testament envers Mme MADI NADHOIMATI née le 31/12/1971 à Handréma Commune de Bandraboï demeurant à Kawéni.

IL EST CONCLU :

Mr AHMED DJAILANI déclare de ce jour du jeudi 09/03/2006 qu'il adopte Mme MADI NADHOIMATI Comme son unique enfant. Il a récupéré l'enfant et l'a adopté, l'a mariée. Après la mort de sa mère, fille de sa sœur FATIMA BOINA décédé le 31/12/1975 à Handréma jusqu'à l'âge de 23 ans.

Mme MADI NADHOIMATI s'engage à s'occuper de Mr AHMED DJAILANI comme elle l'a fait jusqu'à maintenant.


Mr AHMED DJAILANI décide qu'après sa mort, il doit être enterré à Tsingoni dans son terrain. On construira dans sa tombe (Ziara dit Kamba).

Des manifestations religieuses, Daïra Chadhouli, Moulidi, Madjilissi, Rifain, se feront tous les trois ans.

Tous les biens de Mr AHMED DJAILANI appartiendront à Mme MADI NADHOIMATI.

En foi de quoi avons rédigé ce présent testament pour servir et valoir ce que de droit

COPIE CERTIFIEE CONFORME
AL'ORIGINAL le 15/10/09

LE CADI
DE TSINGONI

1971

Fait à Tsingoni le 09 Mars 2006